

Décision

Générale

colonial

Décision n° 714 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 714

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 avril 1967

Numéro JO

n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro

1 juin 1967

TEXTE INTÉGRAL

'Le sersent Moussa Ismaël, Mle 2511. de la 3° compagnie de Milice à Ali Sabieh, est licencié par mesure disciplinaire à compter du 4 mai 1967. Totalisant 6 ans 3 mois et 11 jours de services effectifs à la Milice de la CFS. l'intéressé étant licencié disciplinairement, ne peut prétendre à aucune indemnité. Les droits à solde, vivres et permissions de l'intéressé seront le coroant Maucsa Temnaël sera ravé des contrôles de la Milice le 4 mai 1967. Il recevra le certificat de libération.